

POUR VOUS
LE DÉPARTEMENT AGIT !


**SAÔNE
& LOIRE**
DÉPARTEMENT



DOSSIER DE PRESSE

PLAN ENVIRONNEMENT

PLANTATION DU 300 000^e ARBRE

MARDI 25 NOVEMBRE 2025 – BURG



DEMAIN PREND RACINE
— AUJOURD'HUI —

saoneetloire.fr      

LE DÉPARTEMENT FRANCHIT LE CAP DES 300 000 ARBRES PLANTÉS

DANS LE CADRE DU PLAN NATURE

Le Département de Saône-et-Loire conduit un Plan environnement 2020-2030 ambitieux, structuré autour de plusieurs axes majeurs et de plans thématiques. Parmi eux, le Plan nature occupe une place centrale. La plantation symbolique du 300 000^e arbre marque une étape symbolique et témoigne de l'avancée concrète de la politique départementale en faveur de la transition écologique.

La cérémonie officielle se déroulera en présence d'André Accary, président du Département de Saône-et-Loire, et de Catherine Amiot, vice-présidente chargée de la transition écologique, du Plan environnement, des mobilités douces et des forêts.

LE PLAN NATURE : RENFORCER LE MAILLAGE VERT ET LA BIODIVERSITÉ

Le Plan nature du Département vise à développer un maillage végétal cohérent sur l'ensemble du territoire et à diversifier les essences pour renforcer la résilience des paysages et des écosystèmes. Il fixe un objectif ambitieux : planter 600 000 arbres d'ici 2030, en incluant les haies.

Au 13 novembre 2025, 332 095 arbres avaient déjà été plantés en Saône-et-Loire, confirmant une progression solide à mi-parcours et l'efficacité des dispositifs engagés.

RÉPARTITION DES PLANTATIONS (au 13 novembre 2025)

Dispositif de plantation	Arbres plantés
Partenariats (OPAC, ONF, actions ponctuelles)	184 585
Abondements Région (bocages, vergers)	54 345
Dispositif « 1 gourde, 1 arbre » (entrée des 6 ^e)	33 787
Chèque-arbre	21 752
Opérations sur sites départementaux	22 050
Appels à projets	15 576
TOTAL	332 095

DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES POUR PRÉSERVER LE PATRIMOINE NATUREL

Au-delà de la plantation d'arbres, le Plan nature comprend d'autres volets essentiels :

➔ Protection des Espaces naturels sensibles (ENS)

Le Département gère et labellise les ENS. Neuf sites sont aujourd'hui reconnus, dont six propriétés départementales (forêt d'Azé, marais de Massilly...) et trois sites labellisés ENS 71. Le Pré de Charvet à Cuisery, propriété du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, a été labellisé en 2025.

➔ Biodiversité routière

Des expérimentations sont menées le long des routes départementales, comme la plantation test réalisée à Cuiseaux en 2021, afin de favoriser les insectes pollinisateurs et la flore adaptée.

➔ Continuités écologiques

Le Département conduit des opérations de régénération naturelle assistée sur plusieurs délaissés routiers (Perrecy-les-Forges, Sainte-Croix-en-Bresse). Parallèlement, une étude sur les collisions entre faune sauvage et véhicules est en cours sur les routes départementales.